

AVIS DE DIVULGATION

Compte tenu de l'acceptation d'Avatrade (« nous », « nos », « notre », « AvaTrade ») de conclure des transactions de gré à gré (« transactions OTC »), des contrats pour différences (« CFD »), des paris de spreads (« pari spreads ») et des contrats d'options (« Options ») avec le soussigné (ci-après dénommé le « Client », « vous », « votre »), le Client reconnaît, comprend et accepte que :

1. CET AVIS DE DIVULGATION DES RISQUES FAIT PARTIE DU CONTRAT CLIENT TEL QUE DÉFINI DANS LE CONTRAT UTILISATEUR

1.1. Ces informations vous sont fournies en conformité avec les exigences de la MiFID.

Ces informations vous donnent une description générale de la nature et des risques associés au trading de gré à gré, mais elle ne peuvent pas expliquer tous les risques associés à vos circonstances personnelles. Vous ne devriez pas faire de trading de gré à gré à moins d'avoir compris la nature et l'ampleur de votre exposition au risque. Le trading de gré à gré ne convient pas à tous les investisseurs. En cas de doute, demandez des conseils professionnels.

1.2. Il est important que vous ayez pleinement compris les risques impliqués avant de décider d'entamer des relations de trading avec nous. Si vous choisissez d'entamer des relations de trading avec nous, il est important que vous soyez conscients des risques impliqués, que vous disposiez des ressources financières appropriées pour affronter de tels risques et que vous surveilliez vos positions de très près.

1.3. Les performances passées ne sont pas une indication de performances à venir. La valeur d'instruments financiers peut augmenter ou diminuer. Lorsque vous investissez dans des instruments financiers, il y a toujours le risque de perdre une partie ou la totalité de votre investissement initial. Vous devriez vous demander si l'investissement dans des instruments financiers peut vous convenir compte-tenu de vos circonstances individuelles, vos objectifs d'investissement, votre expérience et votre position financière.

2. PERTINENCE

2.1. Nous avons l'obligation réglementaire d'évaluer si le trading de gré à gré vous convient ou non. Au moment de traiter votre demande d'ouverture de compte chez nous, nous effectuons une évaluation pour déterminer si vous disposez des connaissances et de l'expérience nécessaires et si vous comprenez les risques associés au trading de gré à gré. En fonction des informations que vous nous fournissez, nous vous dirons si le trading de gré à gré est approprié ou non. Si vous décidez d'ouvrir un compte chez nous, vous confirmez que vous êtes conscients des risques impliqués et que vous les comprenez.

2.2. Nous pouvons également vous demander des informations sur vos avoirs financiers et vos revenus. Nous ne surveillons pas si l'argent que vous nous envoyez ou si vos pertes et profits

AVIS DE DIVULGATION

sont cohérents avec ces informations. C'est à vous d'évaluer si vos ressources financières et votre niveau de risque sont appropriés.

3. N'INVESTISSEZ QUE CE QUE VOUS POUVEZ VOUS PERMETTRE DE PERDRE

N'investissez pas d'argent que vous ne pouvez pas vous permettre de perdre. La négociation de gré à gré est extrêmement risquée en raison des fluctuations de valeur, il est donc possible que le client ne récupère pas le montant qu'il a investi.

4. INSTRUMENTS DERIVES DE GRE A GRE

Les positions ouvertes avec AvaTrade ne sont négociées sur aucune bourse. Les prix et autres conditions sont fixés par AvaTrade, sous réserve de notre obligation de fournir la meilleure exécution, d'agir raisonnablement et en conformité avec le contrat client et notre politique d'exécution des ordres. Lorsque vous ouvrez une transaction de gré à gré sur la plateforme de négociation, vous concluez un contrat avec AvaTrade. Ces contrats ne peuvent être clôturés qu'avec AvaTrade et ne sont pas transférables à une autre personne ou entité. Aucune compensation centrale ou garantie n'est émise par une autre partie concernant les obligations de paiement d'AvaTrade envers le client. Le client est donc exposé au risque de crédit avec AvaTrade.

5. AUCUN DROIT SUR L'INSTRUMENT SOUS-JACENT

- 5.1. Les CFD et les paris spread ne confèrent aucun droit sur les instruments sous-jacents, ou dans le cas des CFD référencés aux actions, un droit de vote.
- 5.2. Vous tradez des CFD, ce qui veut dire que vous achetez un contrat avec nous sur la différence entre la valeur d'un instrument, précisée sur la plateforme de trading, au moment de l'ouverture de la transaction et la valeur de l'instrument à la clôture de la transaction. Vous n'avez aucun droit de propriété sur l'actif sous-jacent d'un tel contrat (les actions) ni aucun droit associé à une émission de droits ni aux actions offertes dans un contrat d'options. Il n'y a pas de livraison de l'actif sous-jacent.

6. PLATEFORME DE NEGOCIATION

Le client sait que, lorsqu'il négocie sur une plateforme électronique, il assume le risque de perte financière qui pourrait être la conséquence d'une des raisons suivantes :

AVIS DE DIVULGATION

- A) Dysfonctionnement des appareils, du logiciel et de la mauvaise connexion du client ;
- B) Défaillance matérielle ou logicielle du client ou d'AvaTrade mais aussi mauvais fonctionnement ou mauvaise utilisation ;
- C) Mauvaise utilisation de l'équipement client ;
- D) Mauvais paramétrage du terminal du client ;
- E) Mises à jour différées du terminal du client.

7. PERTES AMPLIFIEES

Avec le trading sur marge, les profits et les pertes peuvent être amplifiés et vous pouvez subir des pertes très importantes si la position évolue contre vous. Pour éviter un tel scénario, il est conseillé d'utiliser les outils de gestion des risques proposés par AvaTrade. Veuillez noter que vous ne pouvez pas perdre plus que le montant disponible sur votre compte de trading.

8. LE TRADING DE GRÉ À GRÉ N'EST PAS APPROPRIÉ POUR LES INVESTISSEMENTS À LONG TERME

Le trading de gré à gré ne convient pas aux investisseurs à long terme. Si vous ouvrez une position de CFD pendant une longue période de temps, les coûts associés augmentent et il peut être plus profitable d'acheter l'actif sous-jacent à la place.

9. RISQUES POTENTIELS

- 9.1. Avant d'ouvrir une position avec nous, nous vous demandons de déposer de l'argent chez nous. Ce montant représentera la marge initiale et, afin de conserver une transaction ouverte, vous devrez vous assurer que le montant sur votre compte de négociation dépasse la marge de maintien. La marge initiale diffère en fonction des instruments. Les montants sont indiqués sur la plateforme de négociation. Cela signifie que vous négocierez avec un « effet de levier » qui pourra jouer en votre faveur ou défaveur. Un léger mouvement de prix en votre faveur peut entraîner un bénéfice élevé sur la marge initiale placée pour la transaction, mais un léger mouvement de prix en votre défaveur peut aussi entraîner des pertes substantielles.
- 9.2. Le trading de CFD avec effet de levier peut vous offrir une exposition bien plus importante à un actif sous-jacent pour une marge initiale relativement faible. Cependant, les effets de levier amplifient la taille de vos trades, ce qui veut dire que vos gains et pertes potentiels sont eux

AVIS DE DIVULGATION

aussi amplifiés. Par conséquent, il est conseillé de surveiller vos positions de très près afin de gérer les risques de pertes importantes.

- 9.3. Nous vous demanderons de toujours avoir sur votre compte de négociation un montant supérieur à la Marge de maintien afin de maintenir une transaction ouverte. Par conséquent, si notre prix bouge en votre défaveur, vous aurez peut-être besoin de nous envoyer une marge supplémentaire, le plus rapidement possible, pour maintenir vos transactions ouvertes. Si vous ne le faites pas, nous pourrions fermer une ou plusieurs ou l'ensemble de vos transactions. Vous serez responsable de toutes les pertes encourues.
- 9.4. Vous devez également savoir qu'en vertu de notre Contrat client, nous avons le droit, à notre entière discrétion, de faire un appel de marge. En vertu du Contrat client, vous êtes tenu de satisfaire à tous les appels de marge immédiatement, par tout moyen disponible et à l'heure prescrite par nous. Si vous ne le faites pas, nous pourrions fermer une ou plusieurs ou l'ensemble de vos transactions.
- 9.5. À échéance, les options qui se trouvent « in the money » seront automatiquement clôturées à la valeur intrinsèque, c'est-à-dire dans le cas d'options d'achat, le montant par lequel le prix de clôture du FX/CFD spécifié dépasse le prix de levée, et dans le cas d'options de vente, le montant par lequel le prix de levée dépasse le prix de clôture du CFD/FX spécifié. Pour les positions put courtes et call longues, le prix de clôture sera le cours acheteur en vigueur du sous-jacent FX/CFD à échéance. Pour les positions put longues et call courtes, le prix de clôture sera le cours vendeur du sous-jacent CFD/FX, tel que déterminé par Ava, à sa discrétion. Les options qui ne sont pas « in the money » expireront et ne vaudront plus rien.
- 9.6. AvaTrade donne une cote des spreads variables sur Options. Les spreads d'option variables sont impactés par les conditions réelles du marché, que nous ne contrôlons pas. AvaTrade ne garantit aucun spread d'option pertinent minimum ou maximum. Il peut arriver que des cours d'options ne soient pas disponibles pour certains actifs sous-jacents.
- 9.7. Risques liés aux CFD longs ou aux positions de paris spread
- 9.7.1. Être long signifie que vous pensez que le prix du marché du sous-jacent augmentera entre le moment de l'ouverture et de la clôture de la position. Lorsque vous détenez une position longue, il est fort probable que vous fassiez un bénéfice si le cours du marché du sous-jacent augmente lorsque votre position longue est ouverte. Dans le cas contraire, il est fort probable que vous perdiez de l'argent si le cours du marché du sous-jacent baisse lorsque votre position longue est ouverte. Votre potentiel de perte peut donc être plus grand que le dépôt de marge initiale. En outre, vous pourriez subir une perte lors de la fermeture de votre position, au cas où vous n'auriez pas assez de liquidité en compte pour la marge afin de maintenir votre position ouverte.
- 9.8. Risques liés aux CFD courts ou aux positions de paris spread

AVIS DE DIVULGATION

- 9.8.1. Être court signifie que vous pensez que le prix du marché du sous-jacent baissera entre le moment de l'ouverture et de la clôture de la position. Lorsque vous détenez une position courte, il est fort probable que vous fassiez un bénéfice si le cours du marché du sous-jacent baisse lorsque votre position courte est ouverte. Dans le cas contraire, il est fort probable que vous perdiez de l'argent si le cours du marché du sous-jacent augmente lorsque votre position courte est ouverte. Votre potentiel de perte peut donc être plus grand que le dépôt de marge initiale. En outre, vous pourriez subir une perte lors de la fermeture de votre position, au cas où vous n'auriez pas assez de liquidité en compte pour la marge afin de maintenir votre position ouverte.

10. PAS APPROPRIÉS COMME REVENUS

- 10.1. La nature inhérente des CFD fait qu'ils ne conviennent pas aux investisseurs à la recherche de revenus sur leurs investissements, puisque ces revenus peuvent fluctuer. Pour les investissements de produits de gré à gré, il peut être difficile de vendre ou de réaliser l'investissement et d'obtenir des informations fiables sur sa valeur ou l'ampleur des risques auxquels il est exposé.

11. FLUCTUATIONS SUR LE MARCHÉ

- 11.1. Il est important que vous compreniez les risques associés à la négociation sur un marché car les fluctuations de prix du marché sous-jacent auront un effet sur la rentabilité de la transaction. Par exemple : la valeur des placements libellés en devises étrangères peut diminuer ou augmenter en raison de l'évolution des taux de change.
- 11.2. Le glissement est la différence entre le prix prévu d'une transaction et le prix auquel la transaction est effectivement exécutée. Un glissement se produit souvent lors de périodes de volatilité plus importante (par exemple lors de nouveaux événements) rendant impossible l'exécution d'un ordre à un prix spécifique, lorsque les ordres de marché sont utilisés et aussi lorsque les ordres importants sont exécutés alors que la demande au niveau de prix désiré n'est pas suffisante pour maintenir le prix attendu de la transaction.

12. CONDITIONS DE MARCHÉ ANORMALES

- 12.1. Le client reconnaît que pendant des conditions de marché anormales, la période pendant laquelle les ordres sont exécutés peut être rallongée ou il peut être impossible que les ordres soient exécutés aux cours affichés ou qu'ils ne soient pas exécutés du tout.

13. BESOIN DE CONTROLER LES POSITIONS

AVIS DE DIVULGATION

- 13.1. En raison de l'effet de levier et donc de la vitesse à laquelle les profits ou les pertes peuvent être encourus, il est important de surveiller de près vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos transactions.
- 13.2. Les marchés sont soumis à de nombreuses influences qui peuvent conduire à des fluctuations rapides des prix. En raison de la volatilité des marchés, aucune transaction de CFD considérée « sans risques » n'est disponible sur notre plateforme de trading. Compte-tenu des niveaux potentiels de volatilité sur les marchés, il vous est conseillé de surveiller de près vos transactions en tout temps. Par exemple: la valeur des investissements libellés en devises étrangères sera influencée par l'évolution du taux de change et les mouvements du marché.

14. RISQUES OPERATIONNELS

- 14.1. Les risques opérationnels avec AvaTrade sur votre ordinateur sont inhérents à chaque transaction de gré à gré. Par exemple, des perturbations dans les processus opérationnels d'AvaTrade, telles que les communications, les réseaux ordinateurs ou mobiles ou les événements externes peuvent entraîner des retards dans l'exécution et le règlement d'une transaction. AvaTrade n'accepte aucune responsabilité concernant les processus opérationnels d'AvaTrade, sauf dans la mesure où le problème est causé par la fraude, la négligence ou la malhonnêteté d'AvaTrade.
- 14.2. En relation avec l'utilisation du matériel informatique et des données, le Client supporte, entre autre, les risques suivants, pour lesquels AvaTrade n'assume aucune responsabilité en cas de perte :
- a) Coupure de courant chez le Client ou le fournisseur, ou l'opérateur télécommunication (y compris la communication vocale) qui fournissent le Client ;
 - b) Dommages physiques (ou destruction) des canaux de communication utilisés pour relier le Client et le fournisseur (opérateur télécommunication) le fournisseur et le serveur des informations ou de négociation du Client ;
 - c) Panne (qualité trop basse et inacceptable) de communication via les canaux utilisés par le Client ou AvaTrade ou les canaux utilisés par le fournisseur, ou l'opérateur de télécommunication (y compris la communication vocale) qui sont utilisés par le Client ou AvaTrade ;
 - d) Appareil défectueux ou incompatible avec les exigences du terminal Client ;
 - e) Mise à jour inopportune du terminal du Client ;
 - f) L'utilisation de canaux de communication, de matériel et de logiciels, génère le risque de non-réception d'un message (y compris les messages texte) par le Client auprès d'AvaTrade ;
 - g) Lors de la confirmation d'un ordre passé par téléphone, le Client a acheté ou vendu et ne peut annuler l'ordre de marché. En plaçant un ordre de marché au téléphone, le Client reconnaît et accepte que cette exécution est immédiate et en accepte le risque.
 - h) Dysfonctionnement ou non-fonctionnement de la plateforme, qui inclut également le terminal Client.

AVIS DE DIVULGATION

- 14.3. Le Client peut subir des pertes financières causées par la matérialisation des risques ci-dessus, AvaTrade n'acceptant aucune responsabilité dans le cas d'un tel risque et le Client sera responsable de toutes les pertes qui pourraient en découler.

15. ERREURS DE COTATIONS

Si une erreur de cotation se produit, AvaTrade ne sera pas tenue responsable des erreurs dans les soldes de compte et se réserve le droit d'apporter les corrections ou réglages nécessaires sur le compte en question. Tout litige découlant de ces erreurs de cotation sera résolu sur la base de la juste valeur marchande, déterminée par AvaTrade à sa seule discrétion et en toute bonne foi, du marché pertinent au moment où ladite erreur est survenue. Dans les cas où le marché en vigueur donne des prix différents des prix publiés sur votre écran, nous ferons les efforts nécessaires pour exécuter les Transactions aux prix du marché ou le plus proche de ces prix. Ces prix du marché seront les prix affichés sur les relevés du Client. Il est possible que cela nuise aux pertes et profits réalisés ou non du Client.

16. COMMUNICATION ENTRE LE CLIENT ET AVATRADE

- 16.1. Le client accepte le risque de pertes financières qui seraient causées par le fait que le Client ait reçu en retard ou n'ait pas reçu d'avis de la part d'AvaTrade.
- 16.2. Le Client reconnaît que les informations non cryptées transmises par courriel ne sont pas protégées contre l'accès non autorisé.
- 16.3. AvaTrade n'assume aucune responsabilité en cas d'accès, par des tiers, aux informations, y compris aux adresses électroniques, aux communications électroniques et aux données personnelles, aux données d'accès lorsque ce qui précède est transmis entre le Client et AvaTrade ou lors de l'utilisation d'internet ou d'autres moyens de communication réseau, ou tout autre moyen électronique.

17. FORCE MAJEURE

En cas d'événement de Force Majeure, il est possible qu'AvaTrade ne puisse pas prendre les dispositions nécessaires à l'exécution des ordres du Client ou s'acquitter de ses obligations en vertu du contrat conclu avec le Client. En conséquence, le client pourrait subir des pertes financières.

AvaTrade ne pourra être tenue responsable des pertes ou dommages résultant d'omission, interruption ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat Utilisateur lorsque ladite omission, interruption ou ledit retard serait dû à un cas de force majeure.

18. RISQUE DE CHANGE

AVIS DE DIVULGATION

Les clients doivent savoir que les transactions de gré à gré libellées dans une devise autre que leur devise nationale présentent le risque supplémentaire associé à la fluctuation des devises.

19. AVIS ET RECOMMANDATIONS

- 19.1. Lorsque le Client place un ordre auprès d'AvaTrade, cette dernière ne vantera pas au Client les mérites d'une transaction spécifique et ne donnera pas au Client de conseil d'investissement quelconque et le Client reconnaît que les Services ne comprennent pas la provision de conseil en investissement sur les transactions de gré à gré ou les marchés sous-jacents. Le client conclura seul les Transactions et prendra les décisions pertinentes en fonction de son propre jugement. Lorsque le Client demande à AvaTrade de conclure une Transaction, il reconnaît qu'il est seul responsable de sa propre évaluation concernant les risques de la Transaction. Il déclare avoir la connaissance suffisante du marché, une certaine expérience professionnelle pour faire sa propre évaluation sur les mérites et les risques de toute Transaction. AvaTrade ne donne aucune garantie quant à l'adéquation des produits échangés dans le cadre du présent Contrat et n'assume aucune obligation fiduciaire dans ses relations avec le Client.
- 19.2. AvaTrade ne sera pas tenu de fournir au Client des conseils fiscaux, juridiques ou autre concernant toute transaction. Le Client devra demander l'avis d'experts indépendants s'il a un doute quant aux obligations fiscales qu'il pourrait encourir. Le client est averti que les lois fiscales peuvent changer de temps à autre.

20. FRAIS ET IMPOTS

- 20.1. Les transactions du Client dans les instruments financiers peuvent être soumises à impôts et/ou autres taxes en raison par exemple des modifications de législation ou des circonstances personnelles du Client. AvaTrade ne propose pas de conseils fiscaux.
- 20.2. Le Client est responsable du paiement des taxes et/ou toutes autres obligations fiscales qui pourraient subvenir à l'égard de ses transactions.

21. FOND D'INDEMNISATION INVESTISSEUR

AvaTrade participe au Fond d'Indemnisation Investisseur Ltd (« ICCL ») pour les Clients des Agences d'Investissement règlementées dans la République d'Irlande. Certains clients auront droit à une indemnité en vertu du ICCL, lorsqu'AvaTrade est dans l'incapacité de faire face à ses obligations, en raison de sa situation financière et lorsqu'aucune perspective réaliste d'amélioration dans les circonstances mentionnées ci-dessus n'est pas prévisible dans un avenir proche. L'indemnisation ne dépassera pas vingt mille euros (20 000 euros) par Client admissible.

22. LE TRADING DE GRÉ À GRÉ DES CRYPTODEVISES

- 22.1. Les marchés des cryptodevises sont décentralisés et non régulés, ce qui veut dire qu'aucune banque centrale ne peut prendre de mesures correctives pour protéger la valeur des cryptomonnaies en temps de crise, ni émettre de devises supplémentaires. Par conséquent, le trading de gré à gré des cryptodevises implique un risque élevé de pertes de vos fonds sur une courte période de temps en raison de la volatilité élevée de ce marché, des questions d'émission et des événements perturbateurs propres à ce marché. Ces événements comprennent, mais ne se limitent pas à, des interruptions, des interdictions réglementaires et autres facteurs propres à l'écosystème des cryptomonnaies.
- 22.2. Le trading de gré à gré des cryptodevises ne convient pas à tous les investisseurs et, par conséquent, tous ceux qui souhaitent trader des cryptomonnaies doivent disposer d'une bonne connaissance et d'une expertise de ces instruments. Les clients doivent toujours être pleinement conscients des caractéristiques et risques associés au trading de gré à gré et les comprendre.

23. NEWSLETTER

AvaTrade peut, de temps à autre et à sa discrétion, fournir au client (ou dans des bulletins qu'elle peut publier sur son site Web ou fournir aux abonnés via son site Web ou la plateforme de transaction ou autre) des informations, actualités, commentaires de marché ou autres renseignements, mais ceux-ci ne sont considérés comme des services. Le cas échéant :

- a) AvaTrade ne sera pas responsable de ces informations
- b) AvaTrade ne donne aucune représentation, garantie ou assurance quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations ou aux conséquences juridiques ou fiscales de toute Transaction connexe ;
- c) Ces informations sont uniquement fournies au Client afin de lui permettre de prendre ses propres décisions en matière d'investissement et ne constituent pas de conseils d'investissement ou des promotions financières de notre part que vous n'avez pas souhaitées.
- d) Si le document contient une restriction à la personne ou catégorie de personnes pour qui ce document est destiné ou à qui il est distribué, le Client convient qu'il ne pourra pas le transmettre aux dites personnes ou catégorie de personnes ;
- e) Le Client accepte qu'avant la publication du document, AvaTrade peut avoir utilisé les informations dudit document publié. AvaTrade ne fait aucune représentation quant à la date de réception par le Client et ne peut garantir qu'il recevra ces informations au même moment que les autres Clients

AVIS DE DIVULGATION

Il est entendu que les commentaires de marché, les actualités, ou autres renseignements fournis ou mis à disposition par AvaTrade sont sujets à changement et peuvent être retirés à tout moment sans préavis

24. PAS DE GARANTIE DE BENEFICE

AvaTrade ne donne aucune garantie de prise de bénéfices. De la même façon AvaTrade ne garantit pas que le Client ne subira aucune perte lors des négociations. Le Client n'a reçu aucune garantie quelconque concernant ce qui précède de la part d'AvaTrade ou de l'un de ses représentants. Le Client est conscient des risques inhérents à la négociation et est financièrement en mesure de supporter de tels risques et de supporter les pertes subies.